

La  
**Semaine Religieuse**  
DE  
**Québec**

VOL. XV

Québec, 13 juin 1903

No 43

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

**SOMMAIRE**

Calendrier, 673. — Les Quarante-Heures de la semaine, 673. — Mère du Bon Conseil, 674. — Les écoles publiques aux Etats-Unis, 675. — Réimpression des Mandements de feu Mgr Dom. Racine, 677. — Collège de Sainte-Anne, 677. — La persécution en France, 678. — Une lettre au président de la République française, 679. — Une requête originale, 680. — Biographie du premier ministre de la France, 681. — La visite de l'empereur d'Allemagne à N. S. P. le Pape, 682. — Les origines de l'Angleterre, 683. — Le président des Etats-Unis, 684. — L'origine du *God save the King*, 685. — *Corruptissima republica plurimæ leges*, 687. — Bibliographie, 688.

**Calendrier**

14	DIM.	b	II apr. Pent. Dim. dans l'oct. S. Basile, évêque et docteur. <b>Solennité de la FÊTE-DIEU.</b> <i>Kyr.</i> 2 ton. II Vêp., mém. du dimanche seulement.
15	Lundi	b	De l'octave.
15	Mardi	b	S. Jean-François Régis, confesseur.
17	Mercur.	b	De l'octave.
18	Jeu	b	Octave de la Fête-Dieu.
19	Vend.	b	<b>SACRE-CŒUR DE JESUS</b> , <i>dbl.</i> 1 <i>cl.</i>
20	Samd.	r	<b>S. Barnabe</b> , apôtre, <i>dbl.</i> , <i>maj.</i> (11).

**Les Quarante-Heures de la semaine**

14 juin, N.-D. de Lourdes (Saint-Sauveur de Québec). — 15, Saint-Eugène. — 16, Saint-Ubald. — 17, Saint-Anselme. — 18, Saint-Denis. — 19, Saint-Victor.

### Mère du Bon Conseil

*Traduction du Décret (Decretum urbis et orbis) par lequel N. S. P. le Pape ordonne l'insertion, dans les Litanies de la sainte Vierge, de l'invocation : Mère du Bon Conseil, pr. p. n.*

Depuis que la bienheureuse Vierge Marie, remplie des grâces de l'Esprit Saint et resplendissante de ses lumières, accepta les desseins éternels de Dieu et le mystère de l'Incarnation du Verbe, avec la soumission et l'amour de son cœur, et qu'elle devint Mère de Dieu, elle mérita d'être appelée aussi Mère du Bon Conseil. Instruite, en outre, des enseignements de la divine sagesse, elle se plaisait à répandre sur ses proches les paroles de vie qu'elle avait apprises de son Fils et qu'elle conservait dans son cœur.

Ce ne fut pas seulement aux noces de Cana en Galilée que les serviteurs obéirent aux conseils de cette nouvelle Rebecca ; il est permis de croire que les âmes pieuses, les autres disciples du Seigneur et les saints apôtres reçurent ses conseils et son aide. Cette prérogative a été reconnue et confirmée par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, lorsque, à sa mort, près de la croix où se trouvait sa Mère et le disciple bien-aimé, il dit à sa Mère : *Femme, voilà votre Fils*. Puis s'adressant à saint Jean : *Voilà votre Mère*. Et dès ce moment, Jean la reconnut comme telle.

La tradition des Pères de l'Eglise déclare que Jean représentait alors tous les chrétiens. De même, avec l'approbation du Saint-Siège, dès les temps les plus reculés, la bienheureuse Vierge Marie fut saluée du titre glorieux de MÈRE DU BON CONSEIL par le clergé et le peuple chrétien qui imploraient à l'envi son secours. Aussi N. S. P. le Pape Léon XIII, à cause de la dévotion particulière des fidèles envers la Mère du Bon Conseil et de la grande vénération dont son image est l'objet au sanctuaire de Genazzano, après avoir approuvé, par décret de la Sacrée Congrégation des Rites (1884), un nouvel office avec messe pour le jour de la fête, et concédé en 1893 son scapulaire avec indulgence, vient d'élever cette année 1903 son sanctuaire, embelli déjà à ses frais devant le nouvel hospice, au titre et à la dignité de *Basilique Mineure*, avec tous

droits et privilèges, par des lettres apostoliques en forme de *Bref*. Enfin, pour étendre davantage l'honneur et le culte de la sainte Vierge sous le titre ci-dessus énoncé, Sa Sainteté, par un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, signé du cardinal préfet et rapporteur, a décidé et décrété qu'aux *litanies de Lorette* après cette invocation : *Mère admirable*, soit ajoutée cette autre : *Mère du Bon Conseil*, priez pour nous ; espérant fermement que, au milieu de tant de calamités et de ténèbres, cette pieuse Mère, appelée par les Saints Pères *trésorière des grâces célestes et conseillère universelle*, se montrera à tous la Mère du Bon Conseil si elle est invoquée partout sous ce titre, et qu'elle nous obtiendra cette grâce du Saint-Esprit qui illumine les cœurs et les âmes, à savoir le don de Bon Conseil.

S. Card. CRETONI, *préfet*.

Diomède PANICI, *secrétaire*.

22 avril 1903.

### Les écoles publiques, aux Etats-Unis (1)

Le nommé Geo. A. French qui s'est pendu à un pin dans le bouquet d'arbres, du côté d'Auburn, près des chutes, lundi matin, a laissé une lettre qui prouve bien que l'éducation sans Dieu dans les écoles publiques est fatale et porte inévitablement à la négation de toute religion et de Dieu même. Il est bien évident par ce suicide que celui qui ne croit pas à l'existence d'une vie meilleure et à un Etre suprême n'a pas le courage de supporter l'existence et de soutenir la lutte pour la vie. Dans ces conditions l'homme devient un mauvais citoyen, un membre inutile à la société puisqu'il a perdu la foi et l'énergie qui accomplissent les grandes choses.

Nous donnons, à titre de curiosité, quelques passages de la lettre que l'esprit déséquilibré de French lui a fait écrire avant de se lancer dans l'éternité.

(1) Cet article, du *Message* de Lewiston, Me, nous est envoyé par un prêtre des Etats-Unis. Nous le reproduisons volontiers, parce qu'il se trouve toujours, parmi nous, des gens qui regardent les écoles publiques des Etats-Unis comme des institutions presque idéales. R.É.D.

« J'ai perdu ma position à la beurrerie de Turner Center, à cause de mon incompétence. Comme je ne puis subvenir à mes besoins, je ne veux pas que d'autres s'en chargent.

« J'ai essayé et essayé encore d'être et de faire quelque chose, mais je n'ai pu surmonter ma faiblesse innée, notamment dans les choses de l'esprit.

« Je n'ai jamais pu voir dans mes propres affaires, ou celles des personnes m'environnant, la preuve qu'il y ait un Dieu personnel — encore moins un Père Céleste; et la Providence est une chose à laquelle les fortunés peuvent croire; pour les autres la Providence n'existe pas.

« Je ne crois pas au diable non plus. L'humanité primitive ayant donné une forme personnelle à ses idées du bien et du mal, nous avons imaginé et déduit de ces idées Dieu et le diable.

« Je n'aurais pas désiré avoir beaucoup d'argent, mais assez pour être utile et généreux. Tout m'a été refusé. Maintenant je désiré être un fardeau pour mes amis en mémoire seulement, mais non de fait. Peut-être mes intimes me suivront-ils rapidement pour se reposer eux aussi d'un sort accablant.

« Je ne crains pas le suicide, et ne crois pas que la Bible le condamne; c'est une prohibition sociale ultérieure à celles développées dans les temps bibliques. Un jour ce sera un crime d'être à charge aux autres, alors le suicide et le meurtre disparaîtront ???

« J'aurais été bon si d'autres ne m'avaient pas prodigué maladroitement leur bonté. Je déplore le jour où, jeune, j'ai été séparé de ma famille au Vermont et envoyé à l'école de Portland. Sans cela, je me serais développé naturellement.

« L'on m'a abêti pendant ces jours cruels et je suis resté tel. Je pardonne, j'oublie et finis ma vie ce soir sans malice envers qui que ce soit. »



Comme c'est le caractère des grands esprits de faire entendre en peu de paroles beaucoup de choses, les petits esprits, au contraire, ont le don de beaucoup parler et de ne rien dire.

R

(E  
ma

réi

Mc

s'e

de

ses

ou

l'E

et

tre

per

ren

P

Juli

Pi

Geor

Ri

2e, M

B1

Bear

V1

ville,

M)

Augt

Qu

Madi

## Réimpression des Mandements de feu Mgr Dom. Racine

(Extrait d'une Circulaire de S. G. Mgr l'évêque de Chicoutimi, en date du 29 mai 1903.)

« Plusieurs membres du clergé ont exprimé le désir de voir réimprimer les œuvres pastorales de Mgr Dominique Racine. Monsieur l'abbé Frenette, secrétaire de l'Evêché, a bien voulu s'en charger, à la condition que chaque fabrique soit obligée de s'en procurer un exemplaire. Comme le nombre des paroisses est encore restreint dans le diocèse, on a dû mettre cet ouvrage à un prix élevé. On le trouvera au secrétariat de l'Evêché, à la prochaine retraite. Le prix sera de trois piastres et demie pour les fabriques, y compris la reliure, et d'une piastre et demie, broché, pour ceux qui voudraient se le procurer personnellement. Ces prix, quoique élevés, suffiront à peine à rencontrer les frais de la réimpression. »

## Collège de Sainte-Anne

TABLEAU D'HONNEUR POUR LE MOIS DE MAI  
COURS CLASSIQUE

PHILOSOPHIE SENIOR. — 1er, M. Edouard Goulet (*Sainte-Julie*); 2e, M. Maxime Fortin (*Saint-Aubert*).

PHILOSOPHIE JUNIOR. — 1er, M. Adélarde Gilbert (*Saint-Georges de Beauce*); 2e, M. Claude Guy (*Fort Kent, Maine*).

RHÉTORIQUE. — 1er, M. Amédée Buteau (*Saint-François*); 2e, M. Eugène Sirois (*Saint-André*).

BELLES-LETTRES. — 1er, M. David Roy (*Saint-Georges de Beauce*); 2e, M. Ovide Laforest (*Saint-André*).

VERSIFICATION. — 1er, M. Georges-Et. Granbois (*Fraserville*); 2e, M. Antonio Langlais (*Saint-Octave de Métis*).

MÉTHODE. — 1er, M. Camille Mercier (*Fraserville*); 2e, M. August Pelletier (*Saint-Jean*).

## COURS COMMERCIAL

QUATRIÈME. — 1er, M. Joseph Saindon (*Saint-Hilaire de Madawaska*); 2e, M. Onésime Gagnon (*Saint-Léon*).

TROISIÈME A. — 1er, M. Joseph Lévesque (*Saint-Germain*);  
2e, M. John Moreau (*Ile Bonaventure, Gaspé*).

TROISIÈME B. — 1er, M. Dominique Lévesque (*Saint-Pacé-  
me*); 2e, M. Ernest Langlois (*Saint-Georges de Beauce*).

DEUXIÈME A. — 1er, M. Alfred Desjardins (*Saint-Mathias*);  
2e, M. Ovide Parent (*Fraserville*).

DEUXIÈME B. — 1er, M. Arsène Gaudreau (*Somesworth,  
N. H.*); 2e, M. Georges Philippon (*Saint-Evariste*).

PREMIÈRE. — 1er, M. Roméo McLure (*Ile Verte*); 2e, M.  
Louis Deschênes (*Saint-Hyacinthe*).

PRÉPARATOIRE. — 1er, M. Hyacinthe Martin (*Rivière-Ouel-  
le*); 2e, M. Raoul McLean (*Québec*).

EM. DIONNE, ptre,

préf. des Etudes.

### La persécution en France

L'attention du monde entier se porte actuellement sur la vie intérieure de la France. Qui aurait cru que, dans une nation civilisée, surtout dans le pays qu'on saluait autrefois du beau nom de « douce France », il pût se produire à notre époque des actes de véritable sauvagerie comme il s'en passe tous les jours ?

Certes, nous avons à cœur de tenir nos lecteurs au courant des douloureux événements qui ont lieu actuellement dans ce pays auquel nous portons tant d'intérêt, et où l'Eglise notre Mère subit les pires assauts de l'enfer. Mais on comprend que le peu d'espace dont nous disposons ne peut nous permettre que de glaner çà et là quelques faits plus marquants, et que nous devons laisser de côté une multitude d'incidents de cette lutte enragée, qui actuellement absorbe là-bas toute l'activité des pouvoirs administratif, militaire et judiciaire. Du moins, ce qu'on lit dans nos pages peut donner une idée du reste. Par exemple, combien tristement suggestif est le passage suivant d'un récent discours du Rév. P. Le Doré, supérieur général des Eudistes :

Pour quelle raison nous chasse-t-on ? Parce que nous sommes des religieux.

On nous confisque tous nos établissements, nos propriétés, et le gouvernement renie même nos dettes. Ainsi nos créanciers, une fois nos couvents vendus à son profit, ne touchent pas un centime. Je dois personnellement au Crédit foncier 1 million.

J'ai vendu dernièrement une de nos institutions de Franche-Comté 35,000 francs, elle a été saisie. J'ai demandé au gouvernement au moins une faible somme pour soutenir nos malades et nos vieillards. On m'a ri au nez. Le Crédit foncier subira le même sort. J'ai actuellement 70 ans, que voulez-vous que je fasse ? On me jette à la rue, je suis prêt à mourir de faim.

Mais nos pauvres vieillards, que deviendront-ils ? Nous n'avons jamais fait que le bien, et on nous exile. Nous allons partir en Amérique Nord et Sud, en Suisse, jusqu'au Japon qui nous demande. Nous aimons la France ; mais en pleurant, nous ne pouvons que pleurer, surtout sur l'égaré criminel de ses gouvernants.

#### Une lettre au président de la République française

Le Père Bonaventure, de l'Ordre des Franciscains, portant maintenant le nom de François Donetta, vient, dit un journal de Paris, d'adresser une lettre au président de la République, dans laquelle il fait, sur le ton humoristique, une critique aussi juste que sévère de la loi sur les associations, et surtout de son application à l'égard des Congrégations.

Nous y trouvons ce passage :

« Vous savez, monsieur le président, que lorsque l'Etat établit le monopole des allumettes il indemnisa les fabricants évincés. C'était un acte de justice banale. Rien d'héroïque jusque-là, car c'est très naturel qu'on donne des dommages-intérêts aux particuliers qu'on a lésés sciemment... Les fabricants d'allumettes, donc, n'eurent pas trop à souffrir du monopole qui les remerciait.

« De même lors de la discussion du privilège des bouilleurs de cru, nos législateurs se sont inquiétés des pertes que l'établissement du monopole occasionnerait aux producteurs fabricants d'alcool... Et de peur que la perspective, ou l'appât de l'indemnité ne multiplie le nombre des fabricants, on s'est dit « hâtons-nous » de bâcler cette loi, sinon nous allons voir les alambics sortir de terre par milliers. On aura des fabricants d'alcool à indemniser, même dans les zones qui n'ont jamais eu la pensée d'une pareille industrie.

« C'est donc bien établi que toujours l'Etat s'est préoccupé de venir en aide à ceux que, par une législation imprévue, il plaçait dans cette impossibilité d'exploiter leur métier ou leur industrie.

« Moi, religieux hier encore, je suis placé dans cette impossibilité de me livrer au ministère pour lequel je suis entré dans les Ordres. On ne me permet pas de prêcher, ni d'exercer les fonctions de mon sacerdoce ; on m'évince des droits que je tiens de mon ordination. C'est donc un *monopole* qu'on établit, au profit exclusif d'une catégorie de ministres, au préjudice d'une autre, dont on repousse les services. C'est tout naturel qu'on m'indemnise comme les ci-devant allumettiers, comme les bouilleurs de cru qu'on renverra demain.

« La parité des cas est indiscutable ; le traitement doit donc être le même. »

Le Père Bonaventure a ensuite montré la triste extrémité où la loi infâme aboutit en ce qui le concerne, à savoir qu'on le dépouille de tout, et que lui, citoyen français, se trouve condamné à cette triste alternative : l'exil ou la faim.

Il termine en disant :

« Monsieur le président, je vous demande : 1° de m'autoriser à porter mon froc de moine si bon me semble ; 2° à gagner mon pain de chaque jour par le libre exercice de mon sacerdoce, prédications et autres fonctions qui me seront confiées à titre de ministre du culte catholique, sinon à me donner une indemnité pour le préjudice que la loi de 1901 m'occasionne.

« Ma cause est de celles, monsieur le président, qui se passent des habiletés oratoires. Il est des droits qu'on ne démontre pas, parce qu'ils s'imposent avec toutes les clartés de l'évidence. »

Si le gardien de la constitution lit cette lettre, et s'il se trouve incapable d'y donner satisfaction, il pourra se rendre compte, une fois de plus, du degré d'impuissance matérielle et de décrépitude morale dans lesquels peut tomber un homme qui comprend à sa façon son rôle de président de la République.}

F. J.

### Une requête originale

Le R. P. Marie-Antoine, vieux capucin, de 80 ans, très populaire à Toulouse, vient d'écrire à M. Combes. Il fait valoir ses cinquante ans de bons services et son grand âge, afin d'échapper

à u  
do  
sug  
mê  
abr  
a s  
éva  
siet  
séri  
len  
gré  
de  
moi  
dan  
veu  
des  
la  
y ét  
té

L  
C'ét  
étai  
croy  
min  
mai  
B  
185:  
rieu  
Il  
sémi  
puis  
Il  
sure



à une expulsion violente et injuste du couvent qu'il a fondé et dont il est légal propriétaire. Sa lettre contient ce passage suggestif entre tous : « Excellence, nous sommes nés dans le même département et sous le même ciel, la même contrée a abrité notre berceau ; votre oncle, vénérable prêtre qui vous a servi de père, était mon ami : j'ai, il y a près de trente ans, évangélisé sa paroisse ; j'ai aussi paternellement accueilli Monsieur votre frère quand il a voulu entrer dans notre Ordre séraphique et en porter le saint habit : à tous ces titres, Excellence, puis-je douter de votre grand cœur ? Si cependant, malgré tout, Votre Excellence, ce que je ne puis croire, refusait de m'épargner la douleur de l'expulsion, je la supplie, au moins, d'épargner à ma vieillesse celle d'être brutalement jeté dans la rue et d'y demeurer sans abri ; que Votre Excellence veuille donc m'accorder la grande faveur d'un abri dans une des prisons de la république de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, pour y vivre avec les chers prisonniers, pour y être leur égal et leur frère, pour les consoler de leur captivité et leur ouvrir le ciel ! » M. Combes n'a pas encore répondu.

— o —

### Biographie du premier ministre de la France d'après le *Soleil* (de Paris)

— o —

Les parents de M. Combes habitaient Rocquencourbe (Tarn). C'étaient d'excellents catholiques et de très braves gens. Ils étaient dans une situation très modeste. Leur fils, que l'on croyait appelé à l'état sacerdotal, fut élevé *gratis* au petit séminaire de Castres. Il s'y fit remarquer par son intelligence, mais aussi par sa bizarrerie et son insubordination.

Bachelier après une année de philosophie, il fut envoyé en 1852 à Paris, *aux frais du diocèse*, pour faire des études supérieures à l'école des Carmes.

Il échoue au concours de licence ès lettres, réintègre le petit séminaire de Castres, où il est nommé professeur de quatrième, puis il est reçu licencié à la fin de la même année.

Il entre, alors, au grand séminaire d'Albi, où il reçoit la tonsure et les ordres mineurs ; mais il est renvoyé par les

Lazaristes, qui jugent, d'après son esprit frondeur et ses lectures suspectes, qu'il n'a aucun signe de vocation religieuse.

Il cherche un asile chez les Assomptionnistes de Nîmes, d'où, finalement, il ne tarde pas à être congédié, trouve une place de professeur au collège de Pons, et, là, se prépare au doctorat ès lettres. Sa thèse française roula sur la psychologie de saint Thomas, la thèse latine sur Abélard.

Plus tard, il songe à se marier et il demande à un ecclésiastique haut placé, actuellement archevêque (*et dont il vient de supprimer le traitement*) de lui ménager une entrée dans une famille qu'il désigne et dont la fille, pieuse, lui plaît.

Il devient docteur en médecine, fait plus de politique que de médecine, devient maire de Pons, entre dans la franc-maçonnerie, puis au Sénat, puis au ministère.

« Je connais assez M. Combes écrit un lecteur du *Soleil*, pour savoir qu'il ira jusqu'au bout. Enragé à froid, travailleur acharné, sectaire par ambition, incapable d'un sentiment délicat et depuis longtemps en complète rupture avec la foi, il ne s'arrêtera point de lui-même ; et je ne vois pas quelle puissance humaine l'arrêtera dans sa besogne d'exécuteur. »

Il est vrai, dit à ce propos la *Semaine religieuse* de Cambrai, qu'au-dessus des puissances humaines, il en est une qui pourrait bien, un jour prochain, se rappeler à lui avec une terrible et définitive évidence !

### La visite de l'empereur d'Allemagne à N. S. P. le Pape

Rome, le 17 mai.

Un correspondant romain d'un journal allemand, la *Wahrheit*, donne les détails qui suivent sur l'impression produite par Léon XIII sur la famille impériale.

« Dans les Musées du Vatican, j'ai pu parler au prince Eitel, qui est d'une amabilité parfaite et dont tout le monde connaît l'intelligence supérieure. Parlant de l'effet qu'avait produit sur lui la visite du Pape qu'il voyait pour la première fois, il m'a dit qu'il restait sous l'enchantement de la lucidité d'esprit de

Léon XIII, de sa profonde connaissance des choses allemandes, de son tact à ne toucher que très délicatement certaines questions, de la finesse de ses observations.

« Il m'a ajouté que son père, l'empereur Guillaume, bien qu'il se soit entretenu avec Léon XIII chaque fois qu'il est venu à Rome, est resté émerveillé de voir que les années n'avaient aucune influence sur cet esprit perspicace et sur ce tempérament si robuste malgré des apparences si fièles.

« Le prince Eitel me rapporta aussi que le Pape caresse des projets qui pourront se réaliser seulement dans quelques années, ce qui prouve que lui-même partage pleinement l'opinion commune sur son excellent état de santé. »

(*La Croix.*)

---

### Les origines de l'Angleterre

---

En 1895, l'un de nos amis, M. L. Martin-Chagny, vaillant lutteur anti-anglais, anti-franc maçon et anti-juif, faisait paraître, à Paris, un fort intéressant volume intitulé : *L'Anglais est-il un juif?* Pour la première fois, le problème était soumis au public. La thèse développée et soutenue par notre ami excita l'hilarité des gens superficiels, elle émut profondément les personnes sérieuses.

Dans une conférence faite à Londres, à Exeter Hall, sous la présidence du colonel Sandys, membre de la Chambre des communes, le révérend R. Douglas, vicaire de Bredgar, a démontré, en termes frappants, l'étroite corrélation de la race anglaise et de la race juive.

Les historiens de la Judée n'avaient jamais pu, en effet, découvrir ce qu'était devenue l'une des douze tribus d'Israël, celle d'Ephraïm. Or, il paraît que, lors de la dispersion du peuple juif, la tribu d'Ephraïm s'est tout simplement rendue en Angleterre, qu'elle a colonisé, et que c'est pour cela précisément que l'Angleterre possède aujourd'hui l'empire du monde, que les prophètes avaient promis aux descendants d'Ephraïm.

Le colonel Sandys a surnommé le conférencier : *le Prophète de la révélation anglo-juive.*

Tout s'explique aujourd'hui ! même l'origine anglo-judaïque

de la franc-maçonnerie, et montre que M. L. Martin-Chagny avait parfaitement vu clair. Il a été le précurseur du révérend R. Douglas. Nous le constatons avec empressement et satisfaction.

(*La France chrétienne.*)

### Le président des Etats-Unis

Nous reproduisons dernièrement, de l'*Univers*, une élogieuse appréciation de M. Roosevelt.

Le 15 mai, c'était au tour de la *Croix* d'exprimer son admiration pour le président des Etats-Unis. Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques parties de l'article écrit par notre confrère parisien.

Vraiment, quand on considère les belles qualités de M. Roosevelt, on se demande ce que ce brave homme est allé chercher dans l'impie et ridicule franc-maçonnerie.

RÉD.

M. Roosevelt a de l'éloquence et du savoir. Le recueil de ses écrits et de ses discours, dont il a fait récemment hommage au Saint-Père Léon XIII, atteste l'étendue de ses connaissances. Sa parole manque volontairement de couleur et d'éclat. Elle est calme, claire, sans emportement, sans fougue et aussi sans réticence. Il sait bien ce qu'il veut et comment et pourquoi il le veut.

Envers et contre tous, il s'est posé en défenseur des nègres. Et s'il trouve parmi eux des hommes de valeur, il les accueille, il les honore, il les charge de fonctions publiques. Il risque sa popularité à protéger cette race, victime encore, là-bas, de préjugés tenaces. Sa conscience et avec elle les droits de l'humanité lui ont tracé ce devoir. Il l'accomplit malgré tous les obstacles, en dépit de toutes les résistances.

Il lui a paru que le développement exagéré des « trusts » pouvait faire courir quelque terrible danger à l'industrie et au commerce de son pays. Il a courageusement dénoncé ce danger et demandé au Congrès des lois pour y parer. On a crié. Il ne s'en est pas ému. Et voici que la clameur tombe. On a réfléchi. Et vous verrez que les milliardaires eux-mêmes en viendront à reconnaître qu'au lieu de méditer leur ruine, le

prési  
sauve  
du pa  
concu  
Sor  
dont i  
avec l  
les no  
sont a  
d'emp  
Not  
haute  
parfai

En  
la Gra  
giat d  
nous 1  
Me de  
qui, le  
signèr  
Ceti  
Souve  
1865.  
A le

Nou  
royale

(1) Il  
admirat  
Uniz. R

président Roosevelt, par les prudentes mesures qu'il propose, sauvegarde, avec leurs colossales fortunes, la richesse générale du pays, et assure son normal développement. — C'est la libre concurrence qui partout fait le progrès.

Sous l'autorité de ce président, à l'abri d'une législation sage dont il est le vigilant gardien, tous les catholiques américains, avec leurs 90 évêques, jouissent de la vraie liberté (1), et tous les nobles proscrits de France, nos religieux et nos religieuses sont accueillis aux Etats-Unis avec autant de générosité que d'empressement.

Notre vœu est donc de voir M. Roosevelt maintenu dans la haute magistrature qu'il exerce avec tant de compétence et de parfaite distinction.

A. P.-B.

### L'origine du *God save the King*

En un récent écho, nous avons rappelé que l'air national de la Grande-Bretagne, le *God save the King* n'était que le plagiat d'un ancien motet de Lulli. Et à l'appui de notre dire, nous réclamions le témoignage de trois dames de Saint-Cyr, Mesdames Thibault de la Noraye, de Monstier et de Pelagrey qui, le 19 septembre 1819, en présence du maire de Versailles, signèrent à cet égard une attestation.

Cette attestation, en voici le texte. Il nous est fourni par les *Souvenirs de la marquise de Créqui*, parus chez Garnier, en 1865.

A la page 157 (pièces justificatives) nous lisons :

#### DÉCLARATION

De trois dames de Saint-Cyr

Relativement à l'origine de la musique

et des paroles du GOD SAVE THE KING

Nous soussignées, anciennes religieuses professes de la maison royale de Saint-Cyr, diocèse de Chartres, étant priées d'attester, pour

(1) Il faut pardonner aux catholiques de France, si maltraités chez eux, leur admiration exagérée pour le régime sous lequel vit l'Eglise catholique aux Etats-Unis. RÉD.

rendre hommage à la vérité et dans une intention qui n'a rien de profane ou frivole, ce que nous pouvons savoir touchant un ancien motet qui passe aujourd'hui pour un air anglois, et pensant que la charité ne sauroit en être blessée, nous déclarons que cette musique est absolument la même que celle que nous avons entendue dans notre communauté, où elle s'étoit conservée de tradition, depuis le temps du Roy Louis le Grand, notre auguste fondateur, et que la dite musique avait été composée, nous a-t-on dit dès notre jeunesse, par le fameux Baptiste Lully, qui avoit fait encore plusieurs autres motets à l'usage de notre maison, et entre autres un *Ave maris Stella* d'une si grande beauté que toutes les personnes qui l'entendoient chanter disoient qu'elles n'avoient rien oui de comparable. Pour ce qui est du premier motet, nous avons entendu raconter à nos anciennes que toutes les Demoiselles pensionnaires le chantoient en chœur et à l'unisson toutes les fois et au moment où le Roy Louis le Grand entroit dans la chapelle de Saint-Cyr, et l'une de nous l'a encore entendu chanter à grand chœur lorsque le Roy Louis le Martyr, seizième du nom, vint visiter cette maison royale avec la Reine, son épouse, en l'année 1779; et ce fut sur l'avis de M. le président d'Ormesson, directeur du temporel de Saint-Cyr, qu'il avait été décidé que Sa Majesté seroit saluée par cette invocation, suivant l'ancien usage, de sorte qu'il n'y a presque aucune de nous qui ne sache par cœur ou ne connaisse l'air et les paroles de ce dit motet. Nous pouvons donc assurer que l'air est entièrement conforme à celui qu'on dit un air national d'Angleterre, et quant aux paroles que nous allons copier exactement, on nous a toujours dit qu'elles avoient été composées par Madame de Brinon, ancienne supérieure de Saint-Cyr, et personne lettrée, fort habile en poésie, comme il y paraît par d'autres cantiques à l'usage de sa communauté. Celui sur la communion y a été chanté jusqu'à la fin, et si l'autre n'étoit pas aussi connu que celui-ci, cela tenoit sans doute à ce que le Roy Louis le Bien Aimé et le Roy Louis le Martyr n'avoient pas l'habitude de visiter souvent notre maison comme le Roy Louis le Grand, notre fondateur, avoit coutume de le faire.

GRAND DIEU, SAUVEZ LE ROY !

GRAND DIEU, SAUVEZ LE ROY.

VENGEZ LE ROY !

QUE TOUJOURS GLORIEUX

LOUIS VICTORIEUX

VOYE SES ENNEMIS

TOUJOURS SOUMIS.

N  
moir  
de n  
date:  
Et  
et pe  
appli  
et av

No  
gnati  
madi  
gious  
être :

« (ans,  
tion,  
Mgr  
douz  
de le  
dépa  
lutio  
socié  
ne p  
Cori  
qui  
Taci  
(An

GRAND DIEU, SAUVEZ LE ROY !

GRAND DIEU, SAUVEZ LE ROY !

VIVE LE ROY !

Nous attestons donc que cesdites paroles, que nous avons en mémoire depuis si longues années, ont toujours passé pour une œuvre de notre révérende Mère supérieure, Madame de Brinon, c'est-à-dire datent du temps du Roy Louis XIV, décédé en 1715.

En foi de quoi nous avons donné le présent attestat, sous licence et permission de notre supérieur ecclésiastique, et nous y avons fait appliquer les cachets de nos armes, à Versailles, ce 19 septembre 1819, et avons signé.

ANNE THIBAULT DE LA NORAYE,

P. DE MONSTIER,

JULIENNE DE PELAGREY

Nous soussigné, maire de Versailles, etc., certifions que les trois signatures ci-dessus sont celles de madame Thibault de la Noraye, de madame de Monstier, et de madame de Pelagrey, anciennes religieuses et dignitaires du couvent royal de Saint-Cyr, et que foi doit y être ajoutée. Versailles, le 22 septembre 1819.

LE MARQUIS DE LALONDE (*et scellé*),

(*Libre Parole*, 11 mai 1903).

### Corruptissima republica plurimæ leges

« On a calculé que la Constituante avait confectionné, en deux ans, 2,599 lois ; la Législative, en un an, 1,712 et la Convention, en trois ans, 11,210. » (*La Révolution française*, par Mgr Freppel, 1889). « Il n'y a aujourd'hui en France que nos douze cent mille soldats qui, fort heureusement, ne fassent pas de lois. Les commissaires de la Convention font des lois ; les départements, les districts, les municipalités, les comités révolutionnaires font des lois et, Dieu me pardonne, je crois que les sociétés fraternelles de femmes en font aussi. *L'état présent ne peut pas être la liberté.* » (Camille Desmoulins au Vieux-Cordelier, 1794, quelques jours avant sa mort), comme si l'état qui a suivi l'avait été davantage ! Bien longtemps auparavant, Tacite avait dit : *Corruptissima republica plurimæ leges.* (Annales.)

## Bibliographie

— (DISPUTATIONES THEOLOGICÆ SEU COMMENTARIA IN SUMMAM THEOLOGICAM D. THOMÆ) DE SACRAMENTIS (SECUNDA PARS) NECNON DE NOVISSIMIS. Auctore Aloisio-Adulpho Paquet, Sacræ Theologiæ Doctore et Professore in Universitate Lavallensi. Quebeci. 1903.

Il nous fait plaisir d'avoir à signaler l'apparition toute récente du 6<sup>e</sup> volume des *Commentaria* de Mgr Paquet. Ce volume est le couronnement de l'œuvre monumentale que l'éminent professeur avait entrepris de réaliser, et que l'on a craint parfois de ne pas voir s'achever, tant la senté chancelante de l'auteur paraissait ne pouvoir soutenir jusqu'au bout les rudes travaux d'une pareille construction. Enfin, grâce à Dieu, le monument est achevé pour l'avantage de l'Église, pour la gloire aussi du nom canadien-français. Car cet ouvrage est maintenant connu dans le monde entier, et les suffrages de la plus haute autorité en ont proclamé le mérite et la valeur.

Ce volume traite, dans la même méthode que les précédents, des sacrements de la Pénitence, de l'Extrême-Onction, de l'Ordre et du Mariage; des Indulgences; et de la Résurrection.

Il est précédé d'une lettre très remarquable écrite à l'auteur par S. G. Mgr l'Archevêque de Québec. « Aux appréciations si flatteuses (dit Sa Grandeur) qu'ont faites de vos commentaires des cardinaux, des évêques, des théologiens distingués, j'unis volontiers mes félicitations et mes encouragements pour des travaux ultérieurs. Je désire que tous les prêtres de mon diocèse, sans exception, aient votre ouvrage entre les mains et en fassent une étude sérieuse; la lecture quotidienne de ces pages, où se reflète comme dans un miroir fidèle la pensée du Docteur Angélique, donnera des idées nettes, précises sur tous les dogmes catholiques, des arguments solides, une doctrine sûre et en même temps une exactitude d'expression qui permet, en toutes circonstances, de ne jamais dévier de la vérité. »

— LE TIERS-ORDRE DE SAINT FRANÇOIS. Ouvrage contenant la Règle du Tiers-Ordre, avec explications et éclaircissements, le Cérémonial, l'Office de la T. Sainte Vierge, les Prières de la Messe, etc. Par M. le CHAN. H. BARIL, V. G. 2<sup>e</sup> édition entièrement refondue, et corrigée conformément aux Actes les plus récents du S.-Siège. Prix, relié, l'exemplaire, 50 cts. La douzaine, \$ 5.00. En vente chez tous les libraires.